



# SYNDICAT CGT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES SOCIAUX DU SDIS DU RHÔNE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION SYNDICATS AVEC LA DIRECTION le 19 Juin 2008

Etaient présents : Colonel Delaigue, Colonel Kaiser, Colonel Iltis, Colonel Guillot, Colonel Quessu délégations CGT SPP, CGT PATS, CFTC, SUD et AVENIR SECOURS.

\*\*\*\*\*

### **Objet de la réunion : étude de l'absentéisme au SDIS du Rhône**

#### **1) Accidents du travail des SPP**

Le syndicat SUD demande ce que recouvre les effectifs en page 1 (ils sont en baisse entre 2006 et 2007).

Le colonel ILTIS indique que ce sont les effectifs couverts par l'assurance du SDIS. Les agents COURLY ou d'autres collectivités en position de mise à disposition sont assurés par leur collectivité d'origine.

En réponse à une question de la CGT PATS sur l'effectif de 2006 qui est supérieur à celui de 2007, le colonel DELAIGUE répond qu'il est certainement faux.

Des précisions sont demandées sur certains termes du tableau :

- « début de l'intervention » : période qui débute à la sonnerie.
- « travail fonctionnel » : travail effectué dans les bureaux par les SPP
- « préparation à l'intervention » : tout ce qui n'est pas une intervention et du travail fonctionnel.

Le colonel DELAIGUE fait remarquer que les accidents pendant la préparation à l'intervention a baissé de manière importante (-50%), car il y a eu une politique active en matière d'hygiène et sécurité dans ce domaine. Le SDIS a une volonté ferme de lutte contre les accidents du travail.

Le colonel DELAIGUE précise que les accidents de trajets des SPP sont inclus dans la rubrique « travail fonctionnel ».

Le nombre d'accidents de travail en « travail fonctionnel », occasionnant des arrêts de travail > 45 jours a baissé (passant de 11 à 5). Le colonel DELAIGUE

veut rechercher les causes de ces accidents. Le nombre d'arrêts de 9 à 45 jours a quant à lui augmenté, passant de 15 à 19.

Le nombre de jours d'arrêts en « travail fonctionnel » a baissé de manière importante entre 2006 et 2007 (passant de 1442 à 851), mais le nombre de jours résiduels de 2006 a augmenté.

Les accidents liés au sport ont baissé de manière sensible car des mesures ont été prises par le SDIS (commission sport, vérification d'installations, acquisition de matériels, travail des moniteurs.....).

La CGT Pompiers demande à ce que des statistiques complémentaires par tranche d'âge des accidents du travail soient fournies, et en particulier sur la 1<sup>ère</sup> année, sur la globalité des accidents du travail.

Le colonel DELAIGUE indique qu'il recherchera les causes des arrêts > à 9 jours pour l'activité sportive (35 accidents)

Globalement, il fait remarquer que les jours d'arrêt pour accident du travail en « préparation à l'intervention » a baissé d'environ 900 jours, passant de 2430 à 1514.

Le nombre d'accidents survenus « en intervention » est resté stable en 2007 par rapport à 2006 (106 contre 103).

Le colonel DELAIGUE demande que l'on analyse les 106 accidents, mais estime que le résultat est encourageant par rapport au nombre d'interventions.

Le nombre de jours d'arrêts «en intervention», est le plus important pour la rubrique des opérations diverses. Il faut faire une expertise de ces arrêts qui sont les plus importants.

## **2) Accidents du travail des PATS**

Le nombre est passé de 30 en 2006 à 27 en 2007. Il s'agit essentiellement d'accidents de service (22) et de trajet (4).

Le colonel DELAIGUE demande que ces accidents soient analysés 1 par 1 pour savoir ce qui s'est passé.

Pour la rubrique « accident de trajet », il manque la distinction en aller et retour, comme c'est le cas pour les statistiques SPP.

## **3) Maladie ordinaire**

a) pour les SPP, il y en a eu 587 agents absents (près d'1 sur 2).

Le comparatif avec 2006 est demandé car il n'est pas fourni, comme c'est le cas pour les PATS.

Une demande est formulée pour que les arrêts pour maladie ordinaire puissent être fournis par tranche d'âge et centre d'intervention.

SUD demande un ratio pour les SPP en 24 H et en 12 H.

Le colonel DELAIGUE répond que l'assureur ne traite pas cela et qu'il n'est pas sûr de pouvoir produire un tel état.

b) pour les PATS, il ressort des statistiques de DEXIA, une augmentation significative du nombre de jours d'arrêts maladie ordinaire entre 2006 et 2007.

La CGT PATS fait remarquer que si le nombre de jours d'arrêts a augmenté, le nombre d'arrêts est resté stationnaire, ce qui signifie que l'augmentation est due à des arrêts de plus longue durée.

Les chiffres bruts n'ont pas de signification, et il faudrait avoir des renseignements complémentaires sur le nombre des arrêts de longue durée qui justifient l'augmentation du nombre de journées d'arrêts.

Le SNSPP voudrait que le ratio :

Nombre d'heures normalement travaillées soit présenté.

Nombre d'heures réellement travaillées

Le colonel ILTIS donne pour information la formule « officielle » du ministère de l'intérieur (DGCL) servant à calculer le taux d'absentéisme pour la fonction publique territoriale :

$$\frac{\text{Nombre de jours} / 5/7 \times 7}{\text{Effectif} \times 1607} \times 100$$